

PARRAINAGE

CONSEILLER VOTRE MUTUELLE
À VOS PARENTS, VOS AMIS
OU VOS VOISINS,
ET PROFITER D'AVANTAGES...
**LE PARRAINAGE
EST LÀ POUR VOUS.**



100 € offerts
PAR FILLEUL PARRAINÉ
1 mois offert
AU FILLEUL

www.pavillon-prevoyance.fr



0 810 810 033 Service 0,05 € / min
+ prix appel



Retournez ce coupon sous enveloppe sans affranchir à :

PAVILLON PRÉVOYANCE
SERVICE COMMERCIAL - LIBRE RÉPONSE 43373
33801 BORDEAUX CEDEX

PAVILLON
PRÉVOYANCE

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin


GROUPE
PAVILLON PRÉVOYANCE

**Vous êtes satisfait de la qualité de nos services.
Partagez votre expérience en parrainant vos parents,
vos amis ou même vos voisins âgés de moins de 75 ans.**

Nombre de filleuls illimité !

POUR VOUS

**100 €
OFFERTS⁽¹⁾**






par filleul parrainé

POUR VOTRE FILLEUL

**1 MOIS
OFFERT⁽²⁾**

déduit
de son 1^{er} appel
de cotisation

PARLEZ-LUI DE NOS AVANTAGES

- Espace adhérent privatif et sécurisé en ligne.
- Prise en charge immédiate.
- Tiers payant partout en France (pas d'avance de frais)⁽³⁾.
- Prélèvement de cotisations sans frais.
- Rendez-vous Conseil.
- Assistance Santé.
- Plateforme e-santé à partir du 1^{er} avril 2024. 
- Deuxième avis médical. 
- Service Conseillère Social.
- Réseaux de soins.   

Le règlement est consultable sur notre site www.pavillon-prevoyance.fr/documents-reglementaires.

(1) Carte cadeau remise deux mois après la date d'enregistrement de l'adhésion du filleul et encaissement de la première cotisation. Sauf conjoint, concubin, partenaire de PACS et enfants à charge. Offre réservée à nos adhérents à jour de leurs cotisations. (2) En garantie individuelle uniquement. Ce montant est égal à la cotisation mensuelle du contrat santé tous bénéficiaires confondus (membre participant signataire du bulletin d'adhésion et ses ayants droit), y compris les options souscrites et couvertes par la mutuelle. (3) Sur l'ensemble des prestations remboursées par l'assurance maladie obligatoire. Service Réclamations : Pavillon Prévoyance - Service Réclamations - 90 avenue Thiers CS21004 - 33072 Bordeaux Cedex. Deux mois de délai de traitement des réclamations.

Comment parrainer ?

Retournez ce bulletin dûment rempli
et envoyez-le sous enveloppe sans l'affranchir.
Nous contacterons votre filleul et nous lui adresserons
son étude personnalisée.

BULLETIN DE PARRAINAGE

Mme, M. :

Parrain (N° adhérent) :

Votre filleul N°1 :

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Votre filleul N°2 :

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Votre filleul N°3 :

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Votre filleul N°4 :

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par Pavillon Prévoyance dans un fichier informatisé pour être utilisées par Pavillon Prévoyance et ses partenaires afin de contacter le filleul. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et à la réglementation en vigueur, le filleul peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant : Pavillon Prévoyance, Service Relation Adhérents, 90 avenue Thiers - CS 21004 - 33072 Bordeaux Cedex. Pour accéder à notre Politique de Protection des Données : www.pavillon-prevoyance.fr/politique-protection-des-donnees. Conformément à l'article L.223-1et suivants du Code de la consommation le filleul dispose du droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.



LE TRI
+ FACILE



DÉPLIANT

